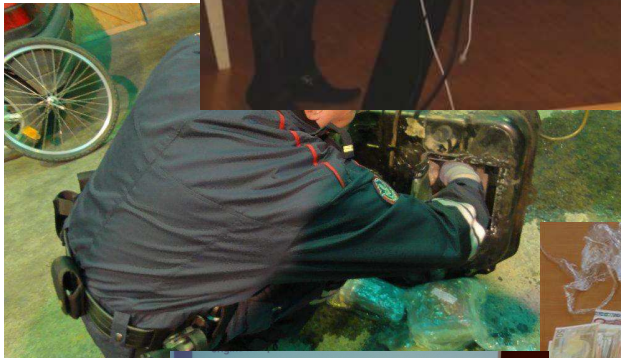


Le bilan d'activité 2013 de la douane en Bourgogne



La douane, une administration au cœur de la modernisation de l'État

Dans un contexte économique difficile, la douane n'est plus uniquement une administration de contrôle, mais elle participe activement au soutien d'une part des entreprises travaillant à l'international et d'autre part des entreprises de la filière vitivinicole.

L'organisation territoriale de la douane repose sur une répartition des compétences entre une direction interrégionale et des directions régionales. Le pilotage de l'action des services des trois directions régionales (Bourgogne, Centre et Franche-Comté) est confié à la direction interrégionale de Dijon qui assure également l'ensemble des fonctions supports : gestion du personnel, formation professionnelle, équipements et logistique.

La direction régionale de Bourgogne, responsable de l'action opérationnelle des services, est compétente sur les quatre départements de la région (Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne). Elle est organisée autour de trois pôles : le Pôle Action Économique (PAE), le Pôle Orientation des Contrôles (POC) et le Pôle Comptable Régional (PCR).

- ◇ le PAE, à travers une démarche de partenariat avec les acteurs économiques de la région, organise la mise en place des mesures de facilitations aux entreprises,
- ◇ le POC coordonne l'ensemble de l'action lutte contre la fraude des services opérationnels,
- ◇ le PCR assure le recouvrement de l'ensemble des droits et taxes.

Sur les 16 869 agents que compte l'administration des douanes au niveau national, **180 agents** sont répartis sur 6 sites dépendant de la direction régionale de Bourgogne : 37 agents d'administration générale, 98 agents pour les opérations commerciales et la viticulture, et 45 agents de surveillance.

Suite à une demande ministérielle, la douane a élaborée en 2013 un projet stratégique à l'horizon 2018 dont les grands axes sont : la prise en compte du nouveau code des douanes de l'UE, la mise en œuvre d'un service dédié aux grandes entreprises et le développement au niveau local la fonction de conseil aux PME et aux établissements de taille intermédiaire, la poursuite de la professionnalisation de la filière fiscale, le resserrement du réseau comptable, la mise en place d'une chaîne de pilotage des contrôles plus courte, l'adaptation du réseau des brigades de surveillance intérieures (BSI) et l'évolution du dispositif organisationnel des services déconcentrés.

Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects de Bourgogne

**Directrice Régionale
Claire LARMAND CANITROT**

**Secrétariat
Général**

**Pôle Action
Économique**

Réglementation Douane
Cellule Conseil aux entreprises
Réglementation Contributions
Indirectes — Viticulture
Service Régional d'Audit

**Pôle Orientation
des Contrôles**

Contentieux
Cellules de Renseignements et
d'Orientation des Contrôles
|
Groupement d'Intervention Régional (GIR)
|
Service Régional d'Enquêtes (SRE)

Pôle comptable

Division de Dijon

Dijon B.S.I

Chalon-sur-Saône
B.S.I

Auxerre B.S.I

Bureau Principal de Dijon

Recette locale de Beaune

Bureau de Contrôle de Chalon-sur-Saône

Bureau fiscalité—contributions indirectes
d'Auxerre, ouvert au dédouanement

Bureau fiscalité—contributions indirectes
de Nevers, fermé au dédouanement

Bureau Viticulture—fiscalité—
contributions indirectes de Macon

Centre de Viticulture
de Dijon

Antenne de Dijon

Centre de Viticulture
d'Auxerre

Antenne de viticulture
de Chalon-sur-Saône

La douane, une administration partenaire des entreprises

151 entreprises conseillées gratuitement
34 entreprises bourguignonnes OEA

Soutenir la compétitivité des entreprises

Le temps moyen de dédouanement des marchandises est de 4 minutes 34 secondes au niveau national, et de 3 minutes trente secondes en Bourgogne.

La baisse continue de ce temps d'immobilisation constatée depuis 10 ans est liée à la dématérialisation des documents administratifs, notamment grâce à la mise en place du « guichet unique » qui permet l'interconnection entre Delt@ (le système de dédouanement dématérialisé) et d'autres systèmes d'information, permettant la dématérialisation des documents à joindre aux déclarations en douane.

Elle est également liée aux offres personnalisées et simplifiées que propose la douane aux entreprises tournées vers l'international, mais aussi à la mise en œuvre de techniques d'analyse de risque et de ciblage qui concentrent les contrôles sur les flux sensibles et libèrent plus rapidement les autres échanges.

Adapter l'offre douanière aux besoins de chaque entreprise

Grâce notamment à son Pôle Action Économique, la direction régionale de Bourgogne est à l'écoute des entreprises, répond à leurs attentes et leur propose des procédures adaptées et personnalisées. Pour la douane, l'enjeu est de mieux connaître ses usagers, leur activité et le risque douanier qui en découle. Pour les entreprises, le bénéfice attendu de ce partenariat se situe à plusieurs niveaux : sécurité juridique, protection de leur activité, avantages compétitifs grâce à une offre de services étendue et diversifiée.

L'action économique à destination des entreprises tournées vers l'international

- ♦ Dans le cadre de la « mission PME », **47 PME** bourguignonnes ont ainsi bénéficié d'un audit conseil personnalisé en 2013. Des rendez-vous individuels avec les entreprises sont organisés mensuellement en collaboration avec les CCI des différents départements de la région par la Cellule Conseil aux Entreprises. 21 journées de rencontres ont ainsi été organisées en 2013. Ces rencontres sont l'occasion de conseiller les entreprises pour exporter dans les meilleures conditions possibles mais également de leur prodiguer des conseils plus techniques.

- ♦ La direction régionale des douanes participe à des réunions organisées par les CCI en tant qu'acteur à l'international, afin d'expliquer les formalités réglementaires. Ainsi, le PAE a participé à une réunion organisée par la CCI de Beaune sur le thème du vin, ainsi qu'aux « Rencontres internationales de l'Yonne ».

- ♦ Le 4 avril 2013, une réunion douane entreprises a été organisée en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie régionale de Bourgogne, à laquelle ont participé une cinquantaine d'entreprises. Les thèmes abordés étaient la facilitation des échanges à l'international (OEA, exportateur agréé et la protection des marques), la simplification des procédures en matière de vin et de boissons alcooliques, et la protection de l'environnement avec la TPL.

- ♦ **Le statut d'opérateur économique agréé (OEA)** est une certification délivrée par la douane, qui permet de bénéficier de simplifications douanières plus poussées, de contrôles réduits et d'accords de reconnaissance mutuelle, signés ou en discussion, entre l'Union européenne et des pays partenaires (AELE, Japon, États-Unis, Chine, Canada, Singapour, Corée du Sud Nouvelle-Zélande). Ce certificat est délivré après un audit réalisé par un service régional d'audit (SRA).

A ce jour, **34 entreprises (dont 15 en 2013) ont été auditées par le SRA de Bourgogne et ont obtenu ce statut. 5 audits sont actuellement en cours de réalisation.** Au niveau national, 1 020 opérateurs sont désormais OEA (+23% par rapport à 2012).

Par ailleurs, la direction régionale des douanes s'inscrit dans une démarche active de promotion de ce statut auprès des opérateurs du commerce extérieur via sa cellule conseil aux entreprises. Ce thème a été abordé lors de réunions à la CCI de Dijon et au Club Export 21, l'objectif étant de convaincre les entreprises de l'intérêt de ce label, notamment les entreprises exportant sur les États-unis et les négociants en vin.

- ♦ **Le statut d'exportateur agréé en matière d'origine** donne à l'entreprise la possibilité d'attester elle-même, sur sa facture, de l'origine communautaire de sa marchandise, ce qui permet à son client de bénéficier de droits de douane réduits ou nuls à l'importation. Pour l'entreprise, c'est aussi l'assurance de fluidifier ses exportations puisqu'il n'est plus nécessaire de faire viser le certificat d'origine EUR1 par le bureau de douane. Depuis le 1er juillet 2011, ce statut d'exportateur agréé est obligatoire pour certifier l'origine préférentielle des produits exportés vers la Corée du Sud. Au niveau national, 4 382 entreprises bénéficient de ce statut, pour un total de **244 entreprises** en Bourgogne.

Le Pôle Action Économique a assuré deux réunions de présentation de ce statut, une à la CCI de Dijon, une autre au Club Export 21. Par ailleurs, le PAE bourguignon a participé à une réunion sur ce thème qui s'est déroulé à Bercy le 23 septembre 2013, en présence de Mme Nicole Bricq, ministre du Commerce extérieur. Quelques 300 entreprises ont assisté à cet évènement qui a été suivi de rendez-vous individuels assurés par les cellules-conseil aux entreprises.

♦ Depuis avril 2009, le **Programme d'Apurement des Bordereaux par Lecture Optique de codes-barres (PABLO)** permet aux voyageurs d'apurer par voie électronique leurs bordereaux de vente à l'exportation (BVE). Afin d'offrir la détaxe électronique à tous les acteurs du marché, la direction générale des douanes et droits indirects a proposé en 2013 la téléprocédure **PABLO-Indépendants**, un nouveau système adapté aux commerçants indépendants. Cette procédure dématérialisée est devenue obligatoire à compter du 1er janvier 2014.

Afin d'informer les entreprises de ce nouveau dispositif, quatre réunions de présentation ont été assurées en 2013 par le PAE : une à la CCI de Dijon, une à la CCI de Chalon-sur-Saône et deux à la CCI de Beaune.

♦ **99** opérateurs bourguignons bénéficient d'une **procédure de dédouanement à domicile**, qui évite le passage des marchandises par le bureau de douane. La cellule conseil aux entreprises propose régulièrement cette procédure simplifiée aux entreprises qui peuvent en bénéficier.

L'action économique en matière de contributions indirectes et de viticulture

La douane veille au respect des règles de production, de commercialisation, de détention et de circulation des produits soumis à accises (vins, alcools, produits énergétiques, tabacs notamment).

♦ Dans le secteur viti-vinicole :

La douane gère le casier viticole informatique (CVI) qui permet notamment de s'assurer du respect des règles de productions des appellations d'origine contrôlées (AOC). En Bourgogne, le nombre d'AOC s'élève à 100, qui peuvent se décliner en Premiers Crus, Grands Crus et plus de 1 200 produits différents. La douane bourguignonne assure ainsi le suivi de 9 119 exploitations viti-vinicoles, dont 17 caves coopératives et 2 unions de caves. Soucieuse du développement économique des entreprises à l'international, la douane aide les opérateurs dans la compréhension de la réglementation tant nationale que communautaire. Des télé-procédures leur sont proposées afin de soulager leur travail administratif et un travail commun douane/entreprise leur permet de bien encadrer leurs obligations réglementaires.

Depuis 2007, 7 télé-services ont été mis à disposition des opérateurs sur le site internet de la douane dédié aux professionnels, Prodou@ne : fiche de compte, déclaration de récolte et déclaration de production pour les viticulteurs, déclaration de production pour les caves coopératives et les négociants vinificateurs, déclaration de stock, déclaration des pratiques œnologiques, suivi des obligations de distillation.

Le PAE s'efforce de formaliser la relation de confiance existant entre le monde viticole et la douane. L'action économique de la douane est très active dans les filières vins et alcools : des audits-conseils sont proposés aux entreprises qui le souhaitent (3 en 2013), qui peuvent aboutir à la rédaction et à la signature de conventions de partenariat (3 en 2013) reprenant et aménageant les règles concernant les droits et obligations en matière de production et de détention de vins et d'alcools.

Enfin, un travail important est en cours avec la représentation professionnelle régionale (le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB) pour proposer, dans le courant du 3ème trimestre 2014, une plateforme informatique dédiée aux viticulteurs. Ceux-ci pourront ainsi à l'avenir établir par voie informatique toutes leurs obligations déclaratives, que ce soit celles à destination de la douane ou celles à destination de la profession.

♦ Dans le secteur des produits énergétiques :

La direction régionale de Bourgogne délivre et suit les autorisations correspondant aux différents statuts accises (entrepôts agréés, destinataires agréés...) et aux régimes fiscaux privilégiés.

La douane bourguignonne a ainsi accompagné la mise en place d'une usine exercée de valorisation des déchets d'hydrocarbures en Cote d'Or et d'une installation de fabrication de biodiesel à partir de matières grasses végétales et animales recyclées dans la Nièvre.

Les différents bureaux de douane de la région suivent et contrôlent divers entrepôts (EFS, DSCA...), contrôlent les déclarations périodiques de mise à la consommation de produits énergétiques et remboursent une part de TIC à certains bénéficiaires (transports routiers, transports en commun, taxis).

562 demandes de remboursement
pour les chauffeurs de taxis

4 832 demandes de remboursement
pour les véhicules routiers de plus de 7,5t

9,86 millions d'euros remboursés

♦ **Dans le secteur des tabacs :**

Administration de tutelle des buralistes, la douane de Bourgogne assure la gestion des **900 débits** de la région. Les buralistes ont le statut de préposés de l'administration suite à la signature d'un contrat de gérance avec le directeur régional. Ainsi, la douane gère les implantations, les fermetures et les déplacements intra-communaux des débits de tabac. Elle octroie des aides liées à leur contrat de gérance : aides diverses liées à leur rémunération, aides au départ, subvention à la sécurité. Par ailleurs, la douane contrôle via un régime déclaratif la revente de tabac à leur clientèle des restaurants et débits de boissons disposant d'une licence 3 ou 4.

Au cours de l'année 2013, la direction régionale de Bourgogne a ainsi traité : 2 décisions d'implantation, 20 fermetures définitives, 66 agrément de nouveaux débitants, 66 signatures de contrat de gérance et 56 signatures d'avenant à un contrat de gérance, 4 déplacements intra-communaux, 4 indemnités de fin d'activité rurale, 52 points de vente agréé PVA, et 113 dossiers d'aides à la sécurité d'un montant de 465 308 €.

Le Pôle Action Économique a par ailleurs assisté aux assemblées générales des quatre fédérations de buralistes de la région.

La douane, une administration fiscale qui assure le recouvrement des droits et taxes :

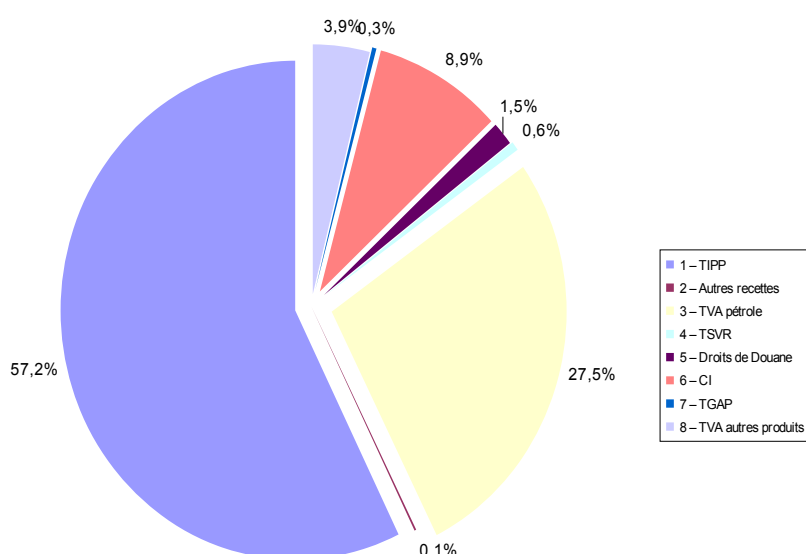
68 milliard d'euros au niveau national
901 millions d'euros en Bourgogne

La douane perçoit des droits et taxes au profit des budgets :

- ♦ de l'Union européenne : droits de douane, taxes d'effet équivalent, droits antidumping ;
- ♦ de l'État : TVA sur les produits importés, fiscalité pétrolière, TSVR...
- ♦ des collectivités locales et de divers organismes (CNAM, CCMSA, ONIC, ACOSS) : TIPP, TGAP, droits sur les tabacs, les alcools et les vins, taxes sécurité sociale sur les alcools, taxes sur les céréales, taxes sur les spectacles...

Au cours de l'année 2013, les services douaniers bourguignons ont perçu **901 millions d'euros** de recettes, soit une augmentation de 2,6% par rapport à 2012, principalement due à la hausse des perceptions pétrolières (+4%) et des contributions indirectes (+3,2%).

- Fiscalité pétrolière : 763 millions d'euros (84,7% des recettes), dont 516 millions de TIPP répartis entre l'État (301 millions), les régions (84 millions) et les départements (131 millions), et 247 millions de TVA
- Contributions indirectes : 79,8 millions d'euros, dont 57 millions d'euros de droits sur les boissons (6,3% des recettes) et 18,9 millions d'euros de droit de consommation sur les tabacs (2,1% des recettes)
- TVA à l'importation (autre que sur les produits pétroliers) : 35 millions d'euros (3,9%)
- Droits de douane : 13,6 millions d'euros (1,5%)
- Taxe spéciale sur les véhicules routiers (TSVR) : 5,3 millions d'euros
- Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) : 2,6 millions d'euros
- Autres taxes : 1,7 millions d'euros



Toutes les perceptions sont en baisse, à l'exception des perceptions pétrolières et des contributions sur les boissons.

L'essentiel des perceptions est constitué par la fiscalité sur les produits pétroliers, et les accises sur les alcools et le tabac.

La douane, une administration fortement impliquée dans la lutte contre la fraude pour assurer la protection du territoire et des citoyens

Les organisations criminelles tirent profit de la multiplication des échanges et des nouvelles formes de commerce pour développer leurs activités illicites. Avec Internet, des trafics à l'initiative de particuliers se développent, alimentant notamment un flux croissant de contrefaçons et d'activités frauduleuses. Le risque d'importation de marchandises dangereuses pour le consommateur croît. Dans ce contexte, la mission de protection de la santé et de la sécurité du consommateur devient l'une des priorités de la douane. Enfin, la douane protège les entreprises en luttant contre les contrefaçons.

Pour assurer ces missions de protection, la douane développe de nouveaux outils de connaissance des flux (ICS), développe la veille et l'analyse de risque, renforce le dispositif de renseignement et intensifie l'échange d'informations.

En 2013, la douane a enregistré des résultats en progression dans tous les secteurs. En matière de lutte contre la contrebande, les saisies de stupéfiants atteignent un niveau historique et sont multipliées par deux en valeur, celles de tabacs progressent de 16% et celles de contrefaçons de 65%.

Les services douaniers bourguignons ont contribué à ce résultat par la constatation de **618 infractions**, dont 367 conduisant au **redressement de 2,40 millions d'euros de droits et taxes** et au recouvrement de 510 000 euros de pénalités :

- ♦ 195 infractions sur les produits stupéfiants, pour un montant de près de 115 000 €
- ♦ 62 infractions sur des marchandises dans le cadre d'opérations commerciales
- ♦ 131 infractions relatives aux contributions indirectes
- ♦ 64 infractions sur les contrefaçons (hors cigarettes)
- ♦ 9 infractions relatives au manquement à l'obligation déclarative
- ♦ 201 infractions portant sur le non-respect de réglementations diverses

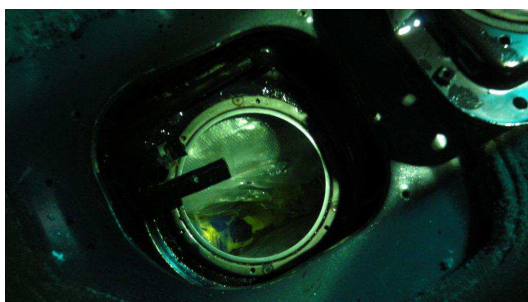
PANORAMA DES FAITS MARQUANTS

...Stupéfiants

Dans le domaine des stupéfiants, 536 millions d'euros ont été saisis au niveau national, soit deux fois plus qu'en 2012. Les quantités saisies de cannabis ont augmenté de 260%, celles de cocaïne de 57% et celles de khat ont été multipliées par 10.

En Bourgogne, **195 infractions** ont été relevées, entraînant la saisie de 1,012 kg d'héroïne, 60g de cocaïne, 6,015 kg de résine de cannabis, 20,517 kg d'herbe de cannabis, 6,565 kg de skunk, 6 comprimés d'ecstasy, 13 doses de LSD et 15g de champignons hallucinogènes.

- ♦ **19 février** : Les agents de la brigade de Chalon-sur-Saône ont saisi lors d'un contrôle sur l'A6, dans un véhicule de tourisme occupé par un homme de nationalité espagnole, 16,643 kg d'herbe de cannabis, d'une valeur de 29 109 €. 32 sachets plastiques thermosoudés étaient immergés dans le carburant contenu dans le réservoir du véhicule.



- ♦ **21 février** : Les agents de la brigade de Dijon ont saisi sur l'A31, dans un véhicule de tourisme occupé par trois hommes, 669g d'héroïne brune, 4g de psychotrope, 2 g de cocaïne et 5g de méthadone.

- ♦ **8 mai** : Les agents de la brigade de Dijon ont contrôlé, sur une aire de repos de l'A31, un véhicule arborant la marque d'une équipe cycliste belge. Une boîte de 27 gélules de stéroïdes a été saisie.

♦ **7 juin** : Les agents de la brigade de Dijon ont intercepté lors d'un contrôle dynamique sur l'A31, un véhicule de tourisme occupé par deux hommes originaires de l'Allier et un chien agressif. Le contrôle du véhicule a permis de constater la présence de 203g d'héroïne, dissimulés dans un sac de croquette pour chien, d'une valeur de 11 165 €. L'un des hommes a tenté de prendre la fuite à pieds au cours de l'interpellation.



♦ **9 décembre** : Les agents de la brigade de Dijon saisissent 6,54 kg d'herbe de cannabis « skunk » lors du contrôle d'un véhicule circulant sur l'A31 et occupé par un homme résidant dans le Nord.

...Contrefaçons

En 2013, la douane a saisi 7,6 millions d'articles de contrefaçon (dont 1,3 million de médicaments) contre 4,6 millions en 2012, soit une augmentation de 65%. Les saisies repartent à la hausse malgré l'arrêt « Nokia-Philipps » de la Cour de justice de l'Union européenne, qui ne permet plus à la douane d'appréhender les marchandises contrefaisantes en transit sur le territoire douanier européen lorsqu'elles ne sont pas destinées à y être commercialisées.

En Bourgogne, le nombre d'infraction sur les contrefaçons s'élève à un total de 64 affaires (hors cigarettes) et **5 771 articles saisis**, pour une valeur de **440 278 €**.

♦ **8 février** : Un contrôle conjoint des services de contrôle bourguignons dans divers magasins de vêtements d'une même enseigne a permis la saisie de 295 jeans contrefaisant la marque DIESEL, d'une valeur de 44 250 €

♦ **28 mars** : Un contrôle de la brigade de Chalon-sur-Saône sur une plate-forme de distribution du courrier a permis la découverte de 2 colis contenant 16 articles contrefaisant la marque Audi et 20 insignes de capot contrefaisant la logo BMW. Ce contrôle a abouti à deux visites domiciliaires au cours desquelles 2 250 articles contrefaisant les marques Audi, BMW et Porsche ont été découverts. Cette affaire a permis de stopper l'activité de deux hommes qui achetaient ces marchandises sur Internet en vue de les revendre sur un site de revente de particuliers.



♦ **12 juillet** : Les agents de la brigade d'Auxerre ont saisi 1 293 articles de contrefaçon, pour un montant de 18 016 € dans deux fourgons circulant sur l'A6. Il s'agissait de bijoux, peluches, figurines, porte-clés... qui avait été achetés sur Internet par deux commerçants italiens se rendant au salon « Japan Expo » à Villepinte. Ces articles se sont de plus révélés non conformes aux réglementations communautaires.



♦ **28 septembre** : Les agents de la brigade de Dijon ont saisi 304 articles de contrefaçon d'un montant de 31 010 € lors d'un contrôle des commerçants participant à la braderie de Dijon. Il s'agissait de tee-shirts contrefaisant les marques Louis Vuitton, Calvin Klein, Pepejeans, Emporio Armani et Yves St Laurent.

♦ **12 novembre** : Au cours d'un contrôle d'une plate-forme de distribution du courrier, les agents de la brigade de Chalon-sur-Saône ont saisi 300 comprimés de Viagra contrefaisant la marque Pfizer dans un colis en provenance de Shanghaï. Ces marchandises avaient été achetés par un particulier sur Internet.



...Manquement à l'obligation déclarative

Les services douaniers bourguignons ont relevé **6 infractions** relatives au manquement à l'obligation déclarative, portant sur un montant total de **248 210 € (pour un total de 132 millions d'euros au niveau national)**.

♦ **24 mars** : Les agents de la brigade de Dijon ont intercepté sur l'A31 une voiture immatriculée aux Pays-Bas. L'un des passagers détenait dans ses poches 6 460 € emballés dans du cellophane. Après une fouille du véhicule, les douaniers ont également découvert deux paquets de billets de banque, d'un montant de 19 850 €, enveloppés dans du cellophane et cachés sous la moquette du fond du coffre. Enfin, l'intervention de l'équipe cynophile a permis de constater un marquage net et franc aux stupéfiant sur cette cachette.



♦ **1er avril** : Les agents de la brigade de Dijon ont fouillé un véhicule de tourisme immatriculé en Italie et occupé par deux hommes de nationalité marocaine. Sentant une forte odeur de colle, ils arrachent la moquette du plancher du chauffeur et découvrent deux plaques métalliques vissées sous lesquelles est cachée une plaque en bois possédant deux ouvertures et contenant plusieurs liasses de billets de banque, d'un montant total de 72 000 €. Le chien de l'équipe cynophile a ensuite effectué un marquage net et franc à la fois sur les billets découverts et sur la porte du passager.



...Contrebande de tabacs

Avec 430 tonnes saisies au niveau national, les quantités de tabac de contrebande saisies progressent encore de 16% par rapport à 2012. D'autre part, sur information de la douane française, 84 tonnes de tabacs ont été appréhendées à l'étranger.

En Bourgogne, les services de la surveillance ont saisi **559,5 kg** de marchandises, d'une valeur de **76 943 €**.

♦ **22 janvier** : Les agents de la brigade d'Auxerre ont interpellé sur l'A6 un véhicule de tourisme occupé par un Tunisien résidant en France. La fouille de ses sacs de voyage a amené à la découverte de 37,5 kg de tabac à narguilé, d'un montant de 3 750 €.

♦ **3 mars** : Les agents de la brigade de Dijon ont contrôlé sur l'A31 un véhicule de tourisme occupé par deux Arméniens en provenance du Luxembourg, ce qui a abouti à la saisie de 34 kg de tabac à rouler.



♦ **18 juin** : Les agents de la brigade de Chalon-sur-Saône ont découvert sur l'A6, lors du contrôle d'un véhicule de tourisme immatriculé en France et occupé par un homme, 300 kg de tabac à narguilé.

♦ **14 juin** : Une surveillance sur Internet a conduit les agents de la brigade de Chalon-sur-Saône à saisir 48,55 kg de mélasse à chicha.

...Autres constatations réalisées par les services de la surveillance

45 affaires constatées par les services de la surveillance ont fait l'objet d'une dénonciation à parquet pour infraction de droit commun (article 40 du code de procédure pénale), pour un total de 51 affaires au niveau de la direction régionale.

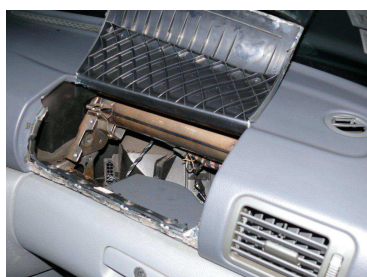
♦ **4 mars** : Les agents de la brigade de Dijon ont ciblé un véhicule de tourisme occupé par un homme sur l'A31. Alors qu'ils lui avaient donné l'injonction de s'arrêter pour procéder à un contrôle, le véhicule les a doublé et a pris la fuite. Poursuivi par les douaniers, il a alors effectué un demi-tour et a circulé à contresens pendant 1km avant d'être intercepté. Le chauffeur avait consommé du cannabis et roulait sans permis.

♦ **20 août** : Les agents de la brigade d'Auxerre ont découvert dans un véhicule de tourisme immatriculé en Italie et occupé par deux hommes, une arme de première catégorie chargée et plusieurs objets identiques semblant provenir de larcins. Le véhicule était également volé.

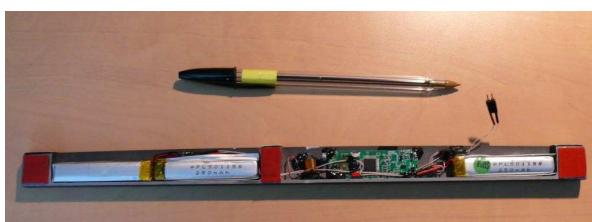
♦ **10 septembre** : Les agents de la brigade de Dijon ont découvert dans un véhicule immatriculé au Pays-Bas 7 tortues grecques, protégées par la Convention de Washington et circulant sans certificat CITES.



♦ **2 octobre** : Les agents de la brigade de Chalon-sur-Saône ont contrôlé sur l'A40 un véhicule de tourisme transportant trois hommes originaires de la Seine-Saint-Denis. Le chauffeur conduisait sans permis et la carte grise du véhicule était barrée avec la mention vendue depuis 2010. Par ailleurs, la fouille du véhicule a permis de découvrir des marchandises volées : bijoux, portefeuille contenant 45 000 yen et 88 dollars, des articles de maroquinerie de luxe, des iPhones, des portables, des appareils photo numériques ainsi qu'un lingot japonais.



♦ **21 décembre** : Les agents de la brigade de Dijon ont intercepté à l'entrée de Dijon, une voiture de tourisme immatriculée en Bulgarie, occupée par deux ressortissants des pays de l'est. La fouille du véhicule a permis de découvrir, à l'emplacement de l'airbag passager, deux skimmers (appareils qui enregistrent les numéros des cartes bancaires aux distributeurs automatiques), avec des équipements en batteries, en caméras, de l'outillage destiné à la pose, et un ordinateur sur lequel a été retrouvé un mode d'emploi des skimmers.



...Fraudes sur les opérations commerciales

Les services douaniers bourguignons ont relevé **62 infractions** sur des marchandises dans le cadre d'opérations commerciales ayant pour but ou résultat d'éluder des droits et taxes ou d'enfreindre les mesures du commerce extérieur.

- ♦ **25 janvier** : Le service régional d'enquête (SRE) a constaté la présence, dans une station service, d'une pompe en self service pour du fioul domestique et du pétrole lampant à côté des autres pompes distributrices de carburant. Le tenue des écritures n'était de plus pas correcte. Ce non-respect des règles de stockage a conduit au redressement de 145 140 € de TIC et de 28 448 € de TVA.
- ♦ **12 avril** : Une constatation d'infraction à la TICGN a conduit au redressement de 69 283 € de taxe.
- ♦ **30 juillet** : Une fausse déclaration de valeur à l'importation constatée par les services douaniers bourguignons a permis de récupérer 11 512 € de droits de douane et 50 175 € de TVA.

...Fraudes sur les contributions indirectes

En 2013, **131 infractions** relatives aux contributions indirectes ont été relevées en Bourgogne. Ces infractions portent principalement sur de fausses déclarations de récolte ou de stock, de fausses déclarations d'arrachage ou sur les règles d'utilisation d'alcool en exonération de droits.

- ♦ **Juillet/septembre** : 1 090 bijoux saisis, pour défaut de poinçon, pour un montant de 6 440 € de droits de poinçonnage en jeu.



- ♦ **12 août** : Défaut de paiement de l'impôt sur les jeux de hasard, pour un montant de 83 573 €
- ♦ **13 août** : Fausse déclaration de 829 hl de vins AOP en situation irrégulière

Le site internet de la douane

www.douane.gouv.fr

Services PRO

Prodouane : le téléservice pour vos déclarations. Un accès simple et sécurisé à votre espace client.

Téléservice

Vous recherchez

• Une information sur le site Recherche par mots-clés

• Le chiffre du commerce extérieur Cliquez ici

• Les coordonnées d'un service Cliquez ici

Les nouveautés

- Projet stratégique Douane 2018
- Découvrez le premier numéro de Douane Magazine
- Agenda des salons en présence de la douane
- Agenda des réunions douane entreprises en région
- Prochaines ventes en douane

Nos publications

Les communiqués ministériels

Lettre d'information douane +

Autres accès internet

Connaître la douane

- Ses missions
- Son organisation
- Les documents de la Performance et Résultats
- Les coordonnées des services douaniers
- Ses métiers et concours
- La douane et l'Histoire
- La douane et l'environnement (TARA Océans)
- Les sportifs de haut niveau de la douane

La douane à l'étranger

- Les attachés douaniers
- Les douanes de l'UE, l'OMD, l'OLAF, Europol

La plate-forme interactive à destination des professionnels

<https://pro.douane.gouv.fr>

PRODOU@NE La Douane au service des professionnels

Identifiant Mot de passe :: ENTRER ::

ACCUEIL :: PRÉSENTATION :: SERVICES DISPONIBLES :: GUICHET EDI :: ASSISTANCE EN LIGNE

Services Accessibles

- Demande d'assistance
- Annuaire des services douaniers
- Le Chiffre du commerce extérieur
- Deb sur Pro.Dou@ne
- DES
- EORI
- Tarif Europa
- RITA
- Quota Europa
- Taux de change
- TVA Intracom
- InfoAccises
- NSTI
- Plastic
- Téléchargement
- GamRef

Inscription à la liste de diffusion Infos douane Votre courriel (mél.) OK

Dématérialisation des procédures du commerce international

Après avoir dématérialisé l'ensemble des déclarations en douane, la DGDDI a lancé des travaux sur la dématérialisation des procédures incluant les documents accompagnés tels que les certificats sanitaires, ou commerciaux tels que les factures).

Maintenance ProDou@ne

PORTAIL

Indisponibilité des téléprocédures de la douane le samedi 22 mars 2014 de 8H à 19H

Nous vous informons qu'une opération de maintenance des installations électriques de la DGDDI est prévue le samedi 22 mars 2014 de 8H à 19H. Cette opération télé-procédure hébergées à la DGDDI mais également du portail ProDou@ne et du guichet EDI Mareva. La procédure de secours obligatoire sera déclenchée pour les télé-procédure Minéfi-Dgddi [17/02/2014]

ACTUALITES des e-services

COMMERCE INTERNATIONAL :

- Soprano - Quel navigateur utiliser avec Soprano ?**
Problèmes liés aux navigateurs Internet utilisés
Ministère de l'économie et des finances -Dgddi-Dg C1 [05/02/2014]
- Adhésion de la Croatie à l'Union Européenne au 1er juillet 2013.**
Rappel des impacts sur les procédures douanières applicatives, sur les applications douanières et en matière de garantie.
Ministère de l'économie et des finances -Dgddi [16/07/2013]
- Identification des MRN créés via les applications NCTS, ICS et ECS**
Suite à l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne
Ministère de l'économie et des finances -Dgddi-Dg E3 [12/07/2013]

FISCALITÉ INDIRECTE :

- Ouverture du téléservice ISOPE DOM**
mise à la consommation ou de livraison à l'avitaillement de produits énergétiques dans les départements d'Outre-mer
Ministère de l'économie et des finances -Dgddi [03/07/2013]



Direction Régionale
des Douanes et Droits Indirects
de Bourgogne

12 rue Montmartre
21000 DIJON

Téléphone : 09 70 27 63 00
Télécopie : 03 80 41 39 71
Mél : dr-bourgogne@douane.finances.gouv.fr

Site Internet : www.douane.gouv.fr
Smartphone : douane fr (conseils et formalités voyageurs)
Twitter : @douane_france

Publié le 28 mars 2014